



République Française - Département de la Moselle
Ville de Serémange-Erzange

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SEREMANGE-ERZANGE

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un du mois de janvier à dix-huit heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de SEREMANGE-ERZANGE, sous la présidence de M. Serge JURCZAK, Maire, dûment convoqués le treize du mois de janvier deux mil vingt et un.

ETAT DE PRESENCE

MAIRE ADJOINTS	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS
JURCZAK	X				SECRETI.	X				DOEBLE	X			
SASELLA	X				OSTER A	X				KHACHEI		X	X	SANTINON
GORETTI	X				DUMINY		X	X	SECRETI	BOSSI	X			
MENTION	X				SASELLA	X				CHIKH		X	X	S. JURCZAK
TRUSCELLO	X				CASTELLANI	X				WEBER	X			
SANTINON	X				RICARD	X				WOEFFLER	X			
DI MARCO	X				METZGER	X				GABURRO	X			
POJER	X				ALBERTINI	X				MOCA		X	X	SASELLA
VASCO	X				FERRY		X	X	GORETTI	PEREZ	X			

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 22
NOMBRE DE SUFRAGES EXPRIMES : 27

Madame RICARD est nommée secrétaire de séance.

Lors de leur réunion, les conseillers municipaux ont :

- à l'unanimité, modifié la délibération n°DCM 20201210/22 - cession de terrain rue Jean Monnet
- à l'unanimité, décidé de céder à la Mairie de Ranguieux le terrain communal sis à Ranguieux, cadastré section 59 n° 27, au prix de 6 000 € HT ;
- à l'unanimité, reconduit les rythmes scolaires répartis sur une semaine de 4 jours

Affiché le 26 janvier 2020.